



COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

"Nous avons besoin de vous !"

AFFECTATION DE 13% DE LA TAXE AU LYCÉE ST JOSEPH LA SALLE

AVANT LE 31 MAI 2022

13% de la taxe est destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur dédiées au financement des formations initiales professionnelles et technologiques, hors apprentissage. Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.



COMMENT NOUS VERSER LES 13% DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

1. En quelques minutes, **100% digitale...** à partir de notre **site web** !
stjoseph-lasalle.fr/entreprises/taxe-dapprentissage
2. Au verso de ce document, en remplissant notre **bordereau de versement** !

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT

Quote part de 13% affectée aux organismes de formations *technologiques/professionnelles*. Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

AVANT LE 31 MAI 2022

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception :
références comptables :
Reçu libératoire :

MERCI DE RENSEIGNER LES INFORMATIONS CI-DESSOUS CONCERNANT VOTRE ENTREPRISE...

N° SIRET

RAISON SOCIALE

CP

VOTRE NOM

TÉLÉPHONE

CODE APE

ADRESSE

VILLE

EMAIL

MONTANT VERSÉ

DATE

Règlement par chèque

Merci de joindre votre chèque par courrier à ce document et de bien vouloir saisir l'ordre suivant : à l'ordre de OGEC ST JOSEPH LA SALLE et d'indiquer le numéro du chèque et l'identité de votre Banque.

N° DU CHÈQUE

BANQUE

Règlement par virement

IBAN : FR76 1444 5004 0008 1008 5890 936
BIC : CEPAFRPP444

Mentionnez : TA2022 et votre n°SIRET en libellé de virement
Subvention versée au centre de formation d'apprentis sous forme d'équipement et de matériels conformes aux besoins.

ADRESSE DE RETOUR & CONTACT

Groupe scolaire ST JOSEPH LA SALLE
M. Christophe DUTOT
Le Pizieux | 72700 PRUILLEY-LE-CHÉTIF
02 43 39 16 80 | dutot.c@stjoseph-lasalle.fr